

226C1678
FR0012333284-FS0851

2 octobre 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

ABIVAX

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1^{er} octobre 2026, la société The Goldman Sachs Group, Inc (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 28 septembre 2026, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ABIVAX et détenir, indirectement, 4 840 036 actions ABIVAX représentant autant de droits de vote, soit 5,55% du capital et 5,47% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Goldman Sachs & Co. LLC	3 692 752	4,23	3 692 752	4,17
Goldman Sachs International	997 070	1,14	997 070	1,13
Goldman Sachs Asset Management L.P.	150 200	0,17	150 200	0,17
Folio Investments Inc.	14	ns	14	ns
Total	4 840 036	5,55	4 840 036	5,47

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions ABIVAX hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 2 823 731 actions ABIVAX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 2 821 131 actions ABIVAX résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions ABIVAX et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites action ; et
- 2 600 actions ABIVAX résultant d'un contrat « *call option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 15 janvier 2027, à un prix unitaire de 155 \$.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 1 464 338 actions ABIVAX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 86 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 28 décembre 2026 et le 29 septembre 2036.

¹ Sur la base d'un capital composé de 87 271 525 actions représentant 88 526 782 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.